

accordées à nos concitoyens ? Avez-vous organisé une campagne de promotion ? Si oui, selon quels supports et auprès de quels publics, puisqu'il s'agit de déplacements professionnels ?

Dès lors qu'une province et que 22 communes en Wallonie accordent déjà une prime pour tout achat d'un vélo électrique, comptez-vous réajuster la prime wallonne à l'aune de l'évaluation que vous pourriez en tirer de 2020, par exemple, en l'élargissant à d'autres bénéficiaires ou en augmentant le montant, compte tenu des prix pratiqués pour un vélo électrique professionnel, puisque je me suis renseigné à ce propos, mais on est très vite au-delà des 3 500, même des 4 000 euros pour avoir un vélo électrique digne de ce nom, par exemple, débarrassé de la chaîne pour en assurer la sécurité de son usage ?

Voilà autant de questions et j'espère avoir autant de réponses.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. – Monsieur le Député, deux mécanismes de primes pour encourager l'usage du vélo au quotidien ont été approuvés par le Gouvernement wallon :

- une prime à destination des employeurs, à l'achat de maximum cinq vélos de service ;
- une prime à destination des citoyens, à l'achat d'un vélo.

Pour ces deux primes, les preuves d'achats prises en compte sont celles qui auront été émises à partir du 1er juillet 2020. C'est le délai qui a été annoncé dès juillet, moment de la décision de principe du Gouvernement quant à la mise en place de ce dispositif et ce délai a été maintenu, malgré les difficultés procédurales auxquelles a été confronté ce dossier. Quasiment tous les modèles sont concernés, qu'il s'agisse de vélos électriques ou non électriques.

C'est d'abord la prime « vélos de service » qui a été approuvée le 1er octobre par le Gouvernement ; un budget de 1 million d'euros a été engagé à cet effet. Cette prime est déjà disponible depuis mi-décembre pour les demandeurs. Par demandeur, il faut entendre toute personne morale, de droit public ou de droit privé, ayant un siège d'activités en Wallonie.

Les employeurs peuvent introduire, depuis le mois de décembre dernier, une demande pour bénéficier de cette prime, via la plateforme en ligne « monespace.wallonie.be ». Vous comprendrez que, vu le caractère récent de cette mesure lancée en fin d'année, aucune prime n'a encore été payée, mais l'examen des demandes introduites est en cours par l'administration.

Le 26 novembre, la prime « citoyens » a été approuvée par le Gouvernement, pour un budget de 3 millions d'euros. Cette prime est prévue pour les

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE
L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LE
SUCCÈS DES PRIMES POUR L'ACHAT DE
VÉLOS ÉLECTRIQUES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « le succès des primes pour l'achat de vélos électriques ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Ministre, voici quelques semaines, le Gouvernement wallon, sous votre impulsion, annonçait l'octroi d'une prime d'achat pour un vélo électrique dont le montant oscillait entre 200 et 400 euros, en fonction du modèle.

Cette prime concerne les personnes qui veulent se rendre au travail avec un vélo électrique ou pliable.

Quatre millions avaient été réservés à cet effet, dont trois pour les primes individuelles, sans pour autant organiser la rétroactivité tant espérée par notre chef de groupe et qui, à maintes reprises, vous avait interpellé sur le sujet.

Votée le 30 septembre, cette mesure devait encore faire l'objet de quelques mesures d'application pour permettre le versement de la prime pour l'achat d'un vélo électrique après le 1er juillet, la facture faisant foi.

En ce début d'année nouvelle, quel bilan tirez-vous de l'exercice 2020 ? Combien de primes ont-elles été

personnes qui utilisent régulièrement leur vélo pour se rendre au travail ou pour rechercher du travail si elles sont sans emploi. L'arrêté le permettant est entré en vigueur le 25 décembre et le SPW prévoit de mettre le formulaire en ligne à destination des citoyens le 19 janvier prochain.

Dans une première phase, un arrêté modificatif devra prochainement être pris afin notamment de permettre l'octroi de majorations à certains publics ayant des revenus plus faibles. Ce dispositif nécessite le traitement de données à caractère personnel et donc l'avis de l'Autorité de protection des données.

Quand le projet sera entériné également sur ce volet-là, puisque nous attendons cet avis, l'administration pourra adapter et mettre en ligne les formulaires de demande, au-delà du 19 janvier.

La gestion et le suivi des primes vélos employeurs et citoyens, qui devraient tourner autour de 20 000 dossiers, nécessitent des ressources humaines, dont l'administration ne dispose pas suffisamment. C'est la raison pour laquelle le recrutement de 4 personnes est en cours.

La communication autour de ces primes a déjà eu lieu, mais cette communication sera bien entendu encore renforcée dès que, d'une part, la prime « citoyens » aura été approuvée dans son intégralité et lancée concrètement sur ce deuxième volet et un prochain arrêté modificatif permettra, concernant l'octroi de majorations de montants pour certaines personnes. Et, d'autre part, dès que toutes les conditions seront remplies pour la gestion administrative efficace de ces demandes, mais je le répète, les factures sont prises en compte depuis juillet dernier.

Je ne compte pas réajuster la prime qui peut être cumulative avec d'autres primes pour autant qu'il n'y ait bien entendu pas de « double subventionnement ». En revanche, en fonction de l'engouement pour celle-ci, il pourrait être envisagé de l'amplifier ou de la prolonger, mais ce type de développement est prématuré à ce stade.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Je remercie le ministre pour la complétude de sa réponse. Si je le comprends bien, pour les deux primes visées, il n'y a pas eu d'engagement budgétaire en 2020. Cela veut dire que les crédits vont tomber en annulation et vont gonfler l'inexécution du budget de la Région.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. – Une partie des crédits est sur 2021. Je n'ai plus le détail ici, mais je pourrais vous le dire...

M. Antoine (cdH). – Pour ceux de la tranche 2020, c'est perdu.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. – Si vous le voulez, mais les citoyens ne perdent rien.

M. Antoine (cdH). – Je ne porte pas de jugement ; c'est un constat objectif, vous ne m'en voudrez pas.

Ce qui rend évidemment d'autant plus regrettable le plaidoyer qui, à l'aune des chiffres que vous avancez aujourd'hui, apparaît encore plus pertinent de M. Desquesnes sur la rétroactivité.

Le plus important, c'est qu'il y ait un maximum d'usagers, peu importe qu'ils aient acheté au temps T ou au T-1 le vélo dont question ou si l'employeur les a mis à la disposition. Là, vous ne vous en voudrez pas, il y a un regret.

Il me semblait ne pas avoir vu de campagne de promotion, mais vous m'indiquez qu'elles vont seulement réellement commencer. J'attends de voir sur quel mode parce que ce n'est pas simple d'approcher les usagers potentiels.

Vous indiquez 20 000 dossiers. Je ne sais évidemment pas d'où vient cette estimation, mais j'espère que la prime aura le succès escompté en la matière et qu'au plus vite, le citoyen puisse disposer de la prime parce que j'ai connu cela à l'époque aussi : au-delà des recrutements, il n'y a rien de plus préjudiciable que de voir un gouvernement qui annonce une prime, parce que dans l'esprit des gens, elle est disponible.

Le marchand de vélo que j'ai été consulté – et je ne vais pas en vélo sur le lieu de travail – m'a indiqué que nombre de personnes lui demandaient où en est la prime et à quoi ils ont droit. Ce décalage-là est toujours préjudiciable, mais je ne dois pas vous le rappeler, vous le savez.

(Mme Nikolic, Vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)